

N° 22/DEC/234

DÉCISION DU MAIRE

MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION « LA CARAVANE DE LA MÉMOIRE » DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE SON EXPOSITION AU CENTRE D'ART MUNICIPAL DU 7 AU 18 NOVEMBRE 2022

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de convention avec l'association SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – 35, rue Ampère 94400 VITRY ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'exposition d'œuvres dénommées « La caravane de la Mémoire » et créées par l'association SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, au Centre d'Art municipal *Jean-Pierre Jouffroy*, qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2022 inclus.

Article 2 : La Ville sera responsable de la garde et de la conservation des œuvres pendant toute la durée de l'exposition, à compter de leur réception et jusqu'au démontage de l'exposition.

Article 3 : Le droit d'exposition des présentes œuvres est fixé à la somme de 2.050,00 € TTC.

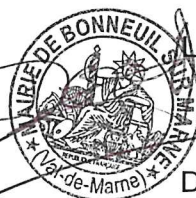
Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : La convention de mise à disposition d'exposition des œuvres de l'association SOLIDARITÉ INTERNATIONALE susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 novembre 2022.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 NOV. 2022
Et de sa publication le 14 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS